Accord Intéressement
31 août 2020

La Direction a convoqué ce jour les organisations syndicales pour finaliser l'accord d'intéressement, comme prévu lors des NAO 2020.

Cet accord s'articule autour de trois indicateurs Sécurité, Qualité et Economique, avec des objectifs fixés pour la période de septembre à décembre 2020 comme suit :

Indicateur	Objectif	Si objectif non atteint	Si objectif atteint partiellement (1)	Si objectif atteint à 100%
SECURITE : nombre d'actes dangereux signalés par le personnel hors maîtrise	1000 étiquettes	**0 €**	**150 €**	**300 €**
QUALITE (2) Usinage : coûts des rebuts/retouches Montage : FTQ (moteurs bons du 1er coup quality check lignes principale et C8/C9)	143.365 € 92 %	**0 €**	**150 €**	**300 €**
ECONOMIQUE Ratio heures présence dans l'entreprise par rapport aux heures payées par le client	< 177,50 %	**0 €**	**150 €**	**300 €**
TOTAL	Si les 3 objectifs sont atteints à 100 % : **+ 100 €**			**1000 €**

(1) Voir détails dans communication Direction
(2) Exclusions des causes fournisseurs

A noter : - Suppression du Regular Cost comme déclencheur de l'intéressement
- Suppression de l'absentéisme dans les indicateurs collectifs.

Concernant le calcul de la répartition de la prime, l'absentéisme individuel annuel du salarié sera pris en compte, le montant non attribué aux salariés absents étant redistribué aux autres.

Concernant l'indicateur Sécurité, le SNI-UNSA avait proposé de signaler les actes dangereux sans communiquer de noms afin de préserver les salariés concernés. Mais la Direction a expliqué que de cette façon, il n'était pas possible de les sensibiliser ou de les former, en précisant que l'objectif d'un signalement d'acte dangereux n'avait pas pour but de sanctionner les salariés mais de développer la culture Sécurité.

Le SNI-UNSA est signataire de cet accord, valable uniquement pour l'année 2020, car il serait inconcevable d'empêcher les salariés de toucher éventuellement une prime d'intéressement cette année.